



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 30/09/2015  
Reçu en préfecture le 30/09/2015  
Affiché le **SLOW**  
ID : 081-200034056-20150929-D2015\_132-DE

**Séance du 29 septembre 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

*N° 2015/132*

**Objet : Aquaval : Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise ETANDEX**

Vu la délibération n°2014/134 en date du 14 octobre 2014 relative à l'attribution du marché travaux pour la réfection des plages et bassins de la base de loisirs Aquaval,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée des travaux de réfection des plages et bassins sur la base de loisirs et précise qu'il est nécessaire d'approuver un avenant n°1 au marché de travaux afin de prendre en compte des modifications et des adaptations faites lors de la réalisation des travaux, à savoir :

- Régularisation des options à intégrer pour un montant de 34.606,04 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-02 concernant le ragréages des radiers et bajoyers pour un montant de 49.937,96 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-03 concernant le traitement des goulottes et bords de bassins pour un montant de 41.207,70 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-04 concernant la création d'accroche-doigts pour un montant de 5.670,00 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-05 concernant la modification des plages pour un montant de 7.023,71 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-06 concernant la création d'une bordure et d'un regard en vis-à-vis du bassin de réception des toboggans pour un montant de 2.260,00 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-07 concernant la reprise des pédiluves pour un montant de 10.894,50 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-08 concernant le remplacement des buses pour un montant de 3.182,94 € HT
- Intégration de l'ordre de service n°01-09 concernant la moins-value applicable suite incident Comi Service pour un montant de - 12.855,00 € HT

Monsieur le Président présente ensuite le détail financier de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau montant	Variation
ETANDEX	500.000,00 €	141.927,85 €	641.927,85 €	+ 28,38 %

Cet avenant n°1 modifie aussi les délais du marché qui passe de 6 mois et 1 semaine au lieu de 4 mois comme prévu initialement dans le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise ETANDEX pour la réfection des plages et des bassins de la base de loisirs Aquaval, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Aquaval 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.

Le Président,

Raymond GARDELLE

